



A l'attention des parents d'élèves
scolarisés dans les écoles primaires
publiques de FILLIÈRE

Fillière, le 6 mai 2020

Nos réf. : CA/GC/MM - courrier n°2020-176
affaire suivie par le pôle enfance, jeunesse et sports

Objet : **Réouverture partielle des écoles de la commune de Fillière**

Mesdames, Messieurs, chers parents,

Face à la crise sanitaire sans précédent qui frappe notre planète, les gouvernements sont confrontés à la double nécessité de protéger leur population et de relancer les activités économiques pour éviter une catastrophe sociale. Cela explique sans doute les hésitations et les cafouillages que l'on perçoit toutes et tous, les vérités d'un jour remises en cause dès le lendemain, voire quelques heures plus tard.

La réouverture des écoles maternelles et élémentaires n'échappe pas à cette règle. Annoncée par le Président de la République il y a un mois, contestée par le comité scientifique installé au début de la crise, **elle se fera finalement de façon très progressive** et expérimentale au moins jusqu'au 2 Juin.

Depuis plusieurs jours, agents communaux, élus, professeurs des écoles s'affairent à préparer ce retour, chacun dans leur domaine de compétence, mais en étroite collaboration. L'objectif est d'assurer la sécurité des enfants et des adultes (professeurs des écoles, ATSEM, animateurs périscolaires) qui vont réinvestir les salles de classes : organisation spatiale des salles de classe, prestations de ménage assurées plusieurs fois par jour, mise en place de circuits pour éviter les croisements d'enfants, écoles équipées de produits de désinfection et de masques, marquages au sol, ...

Il nous appartient également de réfléchir à la mise en place d'un **service de garderie périscolaire** et de restauration. Nous avons choisi de le faire mais dans la mesure de nos moyens.

Les absences pour raison de santé, la mise à disposition d'un agent par école pour appliquer les mesures d'hygiène, l'obligation de ne pas mettre en contact les différents groupes réduisent considérablement notre capacité d'action.

Commune de Fillière

300, rue des Fleuries • Thorens-Glières • 74570 Fillière

Tél. 04 50 22 82 32 • Mail : accueil.thorens-glieres@commune-filliere.fr

www.commune-filliere.fr



Nous ne pourrons donc accueillir avant et après l'école que les enfants qui auront cours. Les horaires d'accueil restent les mêmes (7h30-18h30) mais les enfants seront accueillis directement dans leur salle de classe afin d'éviter tout contact entre les élèves de différentes classes. Nous avons procédé à l'annulation de toutes les pré-réservations. Pour les familles concernées par le retour en classe merci de faire le nécessaire pour inscrire sur le « Portail Familles » vos enfants suivant vos nouveaux besoins.

Un **service de restauration scolaire** sera également maintenu. Compte tenu des impératifs sanitaires, chacun des élèves restera dans sa classe pour manger un repas froid.

Le jeudi 14 et vendredi 15 mai, les repas seront à fournir par les parents. A partir du lundi 18 mai, la collectivité se chargera de ce service. Les enfants devront également se munir d'une gourde d'eau individuelle.

Le **ramassage scolaire** sera également opérationnel aux lieux et horaires habituels.

Et, comme nous le faisons depuis le 15 mars, **nous prendrons en charge, en journée, les élèves qualifiés de prioritaires** (ceux dont les parents sont mobilisés dans la lutte contre le Covid-19) lorsqu'ils n'auront pas classe.

Le choix des niveaux et des élèves appelés à reprendre les cours, les modalités pédagogiques mises en place relèvent de l'Education Nationale qui a décidé d'accueillir :

- **en premier lieu, les enfants des familles prioritaires** (professions indispensables à la gestion de la crise, soignants, corps enseignant, ATSEM, animateurs) qui n'ont pas d'autres moyens de garde. Ces enfants seront accueillis par des animateurs dans les locaux du périscolaire ou par le corps enseignant en salle de classe ;
- puis les élèves des niveaux suivants : **Grande Section, CP et CM2.** Cependant, le retour de ces élèves se fera probablement par tiers de classe ou demi-classe du fait de l'exiguïté des bâtiments et du respect des gestes barrière imposés. Vos enfants auront donc des jours en présentiel et des jours à la maison.

A ce jour, les autres classes ne sont pas concernées par ce retour à l'école. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, **de nouvelles décisions nationales seront prises début juin et elles pourront faire évoluer ce dispositif d'accueil.**

Afin de permettre une réouverture dans les meilleures conditions, **élus et professeurs des écoles ont fait le choix de retenir la date du 14 mai** et non celle du 12. Les règles n'ayant été fixées que tardivement par l'Éducation Nationale, ce mardi 5 mai pour l'essentiel, il nous était impossible d'arrêter notre organisation plus tôt.



Les équipes enseignantes de la commune de Fillière reviendront vers vous dès lundi matin pour vous donner des informations plus précises sur l'organisation propre à votre école.

Je salue le travail considérable qu'ont dû accomplir les agents de notre service « enfance-jeunesse » ainsi que les professeurs des écoles, en un laps de temps très court, tout comme leur sens du service public.

J'ai parfaitement conscience que cette réouverture très partielle des écoles va poser de gros problèmes à nombre de familles. Les conditions de réouverture n'ont pas été décidées par les élus mais le choix d'accueillir un nombre limité d'enfants me semble sage, et, je l'approuve.

Je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, chers parents, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Christian ANSELME

